

Description Parcours Candidat

- 1- Inscription du candidat (Montage du dossier 02 ANTS)
- 2- Révision du code de la route
- 3- Passage de l'épreuve théorique avec obtention
- 4- Choix de la formule conduite (20h,25h ou 30h) avec concertation entre l'élève et le moniteur suite à l'évaluation de départ
- 5- Programmation du planning du candidat en fonction de ses disponibilités
- 6- A la moitié de sa formation pratique, l'auto-école effectue une évaluation avec le candidat afin de prévoir des heures supplémentaires si besoin
- 7- 5h avant la fin de sa formation, un examen blanc pratique est effectué afin de mettre le candidat dans les conditions d'examen
- 8- Une fois le nombre d'heures effectuées en fonction de l'évaluation de départ, le candidat passe son examen à l'épreuve pratique
- 9- Examen pratique obtenu, l'auto-école lui fournit son permis provisoire (CEPC PAPIER) puis effectue le montage du 06 sur le site ANTS
- 10- Le candidat reçoit son permis définitif directement à son adresse postale